



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4090282

N/REF : 20/08/2024 8H56 C:025467 I:31740
V/REF : 001812
V/Email reçu le Mardi 20/08/2024 à 8H56

ONV CHEZ ALLIADE HABITAT
Centre de paiement
173 Avenue Jean Jaures
CS 30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 7189
IMMEUBLE : HAUTS LA JARDINIERE
ALLEES DES QUATRES GRUMES
RUES BENOIT TRICHARD/L'EGLISE
69460 ODENAS

Dardilly, le 30 Septembre 2024

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 165 RUE DE L EGLISE - ALLEE C - PARTIE COMMUNE EXTERIEUR
CONTACTER MME DUMAS TEL 06 86387208

MOTIF : INTERVENIR POUR FIXER LES LAMPADAIRES ET REMPLACER LES AMPOULES COTE 165

Donneur d'ordre : Mr T. LABALME

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

LE 05/09 A 11H30 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
CONTROLE DES ECLAIRAGES EXTERIEURS ET DES COMMUNS
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE DES COMMUNS
REPRISE DU CABLAGE ET REMISE EN SERVICE LES ECLAIRAGES DU BATIMENT
SUITE A LA PHASE DE L'HORLOGE QUI ETAIT COUPEE ET L'INTERRUPTEUR
DIFFERENTIEL DU TABLEAU LOCAL VIDE-ORDURES QUI ETAIT BAISSÉ A L'ARRIVÉE
DE NOTRE TECHNICIEN
CONTROLE ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

PREVOIR DE REPRENDRE LES FIXATIONS D'UNE GROSSE APPLIQUE A DROITE DE
L'ENTREE DANS L'ALLEE 165
PREVOIR LE REMPLACEMENT D'UNE AMPOULE FORTE PUISSANCE SUR LA BORNE
DERRIERE LA BORNE DE STATIONNEMENT 906
MATERIEL INDISPONIBLE

LE 26/09 A 10H00 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
REPRISE DES FIXATIONS DE L'APPLIQUE A DROITE DE LA PORTE ACCES IMMEUBLE
DE L'ALLEE 165
FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UNE AMPOULE FORTE PUISSANCE SUR LA BORNE
DERRIERE LA PLACE 906
REPRISE DU CABLAGE ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4090282

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h 05/09	1	35,87		35,87
1,00	EL1200-H.MO Controle eclair./Rep. cablag	1	39,34		39,34
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h 26/09	3	35,87		35,87
2,00	EL1200-H.MO Reprise fixat. applique	3	39,34		78,68
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	F&P Amp.forte puiss.TRUE FORCE LED PHILI	3	98,50		98,50
TOTAL H.T.					288,26
T.V.A. a 10,00%					28,82
TOTAL T.T.C.En EURO					317,08

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°001812
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

EL0010 - FORFAIT DEPLACEMENT	37,76	1,00 U	37,76	10,00%
Forfait déplacement électricité pour travaux d'électricité La prestation comprend Intervention en parties privatives : - Prise en charge de la demande - Contact avec le locataire et Prise de rendez vous - Dans le cas d'un logement vacant : récupération des clés auprès d'ALLIADE HABITAT - Déplacement avec prise en charge des frais afférents jusqu'au lieu d'intervention comprenant l'aller et le retour - Prise en charge de tous les frais liés aux déplacements nécessaires - Nota : 1 Forfait déplacement par bon de commande quelque soit le nombre d'intervention nécessaire Intervention en partie communes: - Prise en charge de la demande - Contact avec le gardien de la résidence + Prise de RV sic				
Virement CE	Total HT		46,32 €	
30 jours réception fact. (*)	Total TVA		10,00%	4,64 €
(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.	Total TTC		50,95 €	

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat pour le compte d'ONV
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR